



Bulletin Officiel

N° 4789 Mardi 10 Février 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

SICAV BH OBLIGATAIRE 2

SICAV BH PLACEMENT 2

MODIFICATION DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT

POSTE OBLIGATAIRE TANIT SICAV 3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BANQUE FRANCO TUNISIENNE – BFT - AGE - 4

SOTUMAG – AGE - 5

BANQUE DE L'HABITAT – BH – AGE - 5

BANQUE DE L'HABITAT – BH – AGO - 6

COMMUNIQUE DE PRESSE

HANNIBAL LEASE 6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2015-1 » 7-11

COURBE DES TAUX

12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13-14

ANNEXE

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2014

- UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- SICAV AXIS TRESORERIE

AVIS DES SOCIETES

Changement de dirigeants

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997
Siège social: Immeuble Assurances Salim – Lotissement AFH/BC5
Bloc B – 3ème étage – Centre Urbain Nord Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE informe ses actionnaires et le public que, suivant procès verbal enregistré le 28 janvier 2015, à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1^{er} bureau à Tunis, le conseil d'administration réuni le 10 décembre 2014, a décidé de coopter Madame Kmar ZAOUALI pour le poste d'administrateur et de la nommer en qualité de Présidente du Conseil de la SICAV en remplacement de Madame Najet CHABCHOUB.

Ledit Conseil a également décidé de nommer Madame Najet CHABCHOUB en qualité de Directrice Générale de la SICAV en remplacement de Monsieur Habib EL AMRI.

2014 - AS - 2133

AVIS DES SOCIETES

Changement de dirigeant

SICAV BH PLACEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994
Siège social: Immeuble Assurances Salim – Lotissement AFH/BC5
Bloc B – 3ème étage – Centre Urbain Nord Tunis

SICAV BH PLACEMENT informe ses actionnaires et le public que, suivant procès verbal enregistré le 28 janvier 2015, à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1^{er} bureau à Tunis, le conseil d'administration réuni le 10 décembre 2014, a décidé de nommer Madame Najet CHABCHOUB en qualité de Directrice Générale de la SICAV en remplacement de Monsieur Habib EL AMRI.

2014 - AS - 2134

AVIS DES SOCIETES

Modification des orientations de placement**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Nouira – 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 31 janvier 2014, a décidé de modifier les orientations de placement de la SICAV, comme suit :

ANCIENNES ORIENTATIONS DE PLACEMENT	NOUVELLES ORIENTATIONS DE PLACEMENT
<p>Le portefeuille de POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT sera ainsi composé d'une proportion de 80% de valeurs mobilières et ce, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans une proportion d'au moins 50% de : <ul style="list-style-type: none"> - titres de créance à moyen et long terme émis par l'Etat (BTA, obligations Zéro coupon...), - emprunts obligataires garantis par l'Etat, - emprunts obligataires cotés ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne garantis ou notés : au minimum BBB- selon l'échelle Fitch Ratings, - titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières de type obligataire (dans la limite de 5% de l'actif net) et des parts des fonds communs de créances. • Dans une proportion n'excédant pas 30% de titres de créance à court terme émis par l'Etat (BTCT,...) et titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie. <p>La proportion de 20% restante est constituée de liquidités et de quasi-liquidités.</p>	<p>La politique d'investissement de POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est arrêtée par son conseil d'administration qui a défini les choix d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une proportion d'au moins 50% de l'actif en : <ul style="list-style-type: none"> - titres de créance à moyen et long terme émis par l'Etat (Bons du Trésor Assimilables, Bons du Trésor à Zéro Coupon...), - emprunts obligataires garantis par l'Etat, - emprunts obligataires cotés ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, - titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières obligataires (dans la limite de 5% de l'actif net) et parts des fonds communs de créances. • Une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en : <ul style="list-style-type: none"> - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat, - Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie. • Une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **02 mars 2015**.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE FRANCO TUNISIENNE
Siège Social : Rue Aboubakr Echahid - Cité Ennacim
Mont- Plaisir 1002-Bélevèdre.

Messieurs les actionnaires de la BANQUE FRANCO TUNISIENNE, sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 12 février 2015 à 9h30 du matin, au Siège Social de la Banque sis Rue Aboubakr Echahid - Cité Ennacim Mont Plaisir 1002 - Belvédère Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'administration et des dispositions de la loi bancaire et de l'article 388 du code des sociétés commerciales relatives à la continuité de l'activité de la B.F.T.

Conformément à l'article 36 des statuts de la Banque seuls les titulaires de dix actions au moins libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, cinq jours au moins avant la réunion à la Direction du Contrôle Général de la Banque sise à la rue Aboubakr Echahid Cité Ennacim- Mont- Plaisir 1002-Bélevèdre Tunis.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Contrôle Général de la Banque sise à la rue Aboubakr Echahid Cité Ennacim- Mont- Plaisir 1002-Bélevèdre Tunis, durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société Tunisienne des Marchés de Gros
« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 Janvier 2015 qui a décidé le report de cette réunion, et ce jusqu'à l'achèvement des procédures de nomination du mandataire spécial de l'Etat aux Assemblées Générales de la société d'une part et à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 Décembre 2014 , messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués (pour la deuxième fois) en Assemblée Générale Extraordinaire le **Lundi 23 Février 2015 à 9 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- Actualisation de l'article 3 paragraphe 1 et l'article 23 paragraphe 12 du statut de la société.
- Pouvoirs donnés au Président Directeur General ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2014 - AS - 2125

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 10 heures, à l'Hôtel le Sheraton Nord Hilton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-** Augmentation du capital social de la banque.
- 2-** Dissociation des pouvoirs entre le président du conseil d'administration et le directeur général.
- 3-** Approbation de la mise à jour des statuts.

Les titulaires des actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2014 - AS - 2120

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 11 heures, à l'Hôtel le Sheraton Nord Hilton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2013,
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013,
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013,
- 5- Résorption des résultats déficitaires par les réserves,
- 6- Quitus aux administrateurs,
- 7- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
- 8- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- 9- Lancement d'un Emprunt obligataire et/ou Subordonné.
- 10- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2014 - AS - 2121

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hannibal Lease

Siege social: Imm Triki, rue du Lac Malaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis -

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires ainsi que les souscripteurs à ses Emprunts Obligataires que l'agence de notation Fitch Ratings a révisé, en date du vendredi 30 Janvier 2015, sa notation à la hausse de BB- Perspective stable à BB perspective stable.

L'amélioration de la notation de Hannibal Lease reflète selon l'agence de notation une amélioration de ses ratios de fonds propres ainsi que l'amélioration de la qualité de ses actifs ce qui a permis de réduire son exposition au risque de crédit.

National Long-term Rating: upgraded to 'BB(tun)' from 'BB-(tun)'; Outlook Stable
National Short-term Rating: affirmed at 'B(tun)'
National senior unsecured debt rating: upgraded to 'BB(tun)' from 'BB-(tun)'

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2127

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins Officiels du CMF en date des 15/01/2015, 16/01/2015, 19/01/2015 et 20/01/2015

Emprunt Obligatoire «Attijari Leasing 2015-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **27 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **17 décembre 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2015-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **29 janvier 2015** et clôturées au plus tard le **22 avril 2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 avril 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 29 janvier 2015 auprès de Attijari Leasing, sise à Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2015 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 255 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2015 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2015-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par un intermédiaire en bourse agréé mandaté par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle-même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing au Bulletin Officiel du CMF).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 avril 2015**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 avril 2015** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- Suite -

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,80% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'avril** de l'année N-1 au mois de **mars** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 avril 2020** pour les deux Catégories A et C et le **22 avril 2022** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 avril** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 avril 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 avril 2016** pour les catégories A et C et le **22 avril 2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,60 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,80% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de décembre 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,8242%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1242%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **06 janvier 2015**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Leasing.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par un intermédiaire en bourse qui sera désigné par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing dans le Bulletin Officiel du CMF).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger un intermédiaire en Bourse de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt

- Suite -

«Attijari Leasing 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2015-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 13/01/2015 sous le numéro 15-0887, du document de référence « Attijari Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2014 ainsi qu'au premier trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 FEVRIER 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,958%		
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,964%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,976%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,988%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		5,045%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,057%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,063%	1 000,160
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,070%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,082%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,094%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,109%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016	5,118%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,148%	1 003,430
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,417%	915,744
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,495%	996,095
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,760%	1 023,599
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,996%		981,899
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,092%	981,772
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,113%	796,594
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,145%	980,300
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,265%	970,255
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,352%	960,877
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,384%		969,367
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,437%	1 029,107
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,447%	952,132
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,514%		965,061

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	153,649	153,664		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,564	13,567		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	99,957	99,967		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,397	1,398		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,552	37,557		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,078	51,082		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	164,184	164,586		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	587,404	585,601		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	115,644	115,826		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,327	126,406		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,616	121,738		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,688	112,707		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	98,111	97,964		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	132,158	132,018		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	91,195	91,187		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,084	103,096		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	102,897	102,805		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	103,499	103,345		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 449,873	1 454,458		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 394,547	2 399,203		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	110,124	110,784		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	103,901	103,972		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	131,470	131,616		
24 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 207,035	1 218,783	1 217,642		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	131,359	131,754		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,281	16,365		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 134,636	5 165,107		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	4 989,968	5 012,405		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,321	2,339		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,025	2,039		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,102	1,110		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
32 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	108,982	108,995
33 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,393	104,403
34 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	106,469	106,481
35 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,166	103,200
36 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	104,418	104,431
37 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,200	107,211
38 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	104,805	104,819
39 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,409	103,420
40 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,443	103,452
41 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	105,505	105,519
42 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	102,513	102,524
43 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	104,625	104,637
44 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,649	104,659
45 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,125	107,137
46 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,084	106,101
47 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	103,734	103,744
48 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,053	103,063
49 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,155	105,173
50 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,253	103,265
51 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,154	104,174
52 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,314	105,325
53 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,126	103,139
54 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,074	104,086
55 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,347	105,357
56 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	102,793	102,804

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
57	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,571	10,572
58	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,190	103,201
59	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	104,485	104,499
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,085	100,098
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
61	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	101,869	101,951
SICAV MIXTES								
62	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,153	65,864
63	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	146,349	146,087
64	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 477,236	1 473,816
65	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,586	113,455
66	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,118	112,053
67	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	84,898	84,864
68	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,357	17,338
69	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	23/03/14	6,265	272,658	278,234	277,937
70	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,963	31,908
71	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 396,880	2 398,257
72	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	77,196	77,492
73	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,581	57,705
74	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	98,719	98,692
75	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	106,452	106,434
76	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	93,868	94,227
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
77	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,445	11,476
78	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	12,387	12,505	12,557
79	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	15,946	16,022	16,144
80	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	15,066	15,227
81	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,119	13,150
82	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,478	11,505
83	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,655	10,648
84	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,755	10,756
85	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	126,636	126,673
86	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	123,895	123,943
87	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,515	10,528
88	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	106,269	106,759
89	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,619	20,619
90	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	74,708	74,655
91	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	77,249	77,014
92	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,497	97,650
93	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,412	85,653
94	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,257	97,325
95	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,823	104,729
96	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,923	8,957
97	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	7,051	7,089
98	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	102,025	102,652
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	104,123	104,492
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	99,865	99,987
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	141,594	141,744
102	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,154	10,141
103	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	119,566	119,395
104	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,530	119,582
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	104,799	105,462
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	103,258	103,541
107	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	183,030	183,197
108	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	168,404	168,536
109	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	147,395	147,517
110	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 269,211	12 422,029
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,811	18,736
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	135,612	135,884
113	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,232	103,269
114	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	121,315	121,455
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 796,525	8 765,656
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	8,967	8,947
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,135	99,071
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	99,818	99,741
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,870	8,905
121	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,867	98,675

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Décembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 3 417 957 Dinars et un résultat net de la période de 220 702 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UNIVERS ACTIONS SICAV» au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 28 Janvier 2015
Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2014	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	2 721 678,512	1 876 543,111
	a- Actions et droits rattachés		2 721 678,512	1 876 543,111
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	696 278,043	492 560,753
	a- Placements monétaires		196 365,064	196 776,032
	b- Disponibilités		499 912,979	295 784,721
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		3 417 956,555	2 369 103,864
	<u>PASSIF</u>		<u>31 553,820</u>	<u>30 384,123</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	10 147,011	12 968,692
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	21 406,809	17 415,431
	<u>ACTIF NET</u>		<u>3 386 402,735</u>	<u>2 338 719,741</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	3 363 706,099	2 334 307,992
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>22 696,636</u>	<u>4 411,749</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,019	-6 742,962
	b- Sommes distribuables de l'exercice		22 694,617	11 154,711
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 417 956,555	2 369 103,864

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.	0,00	70 904,99	0,00	63 752,29
Dividendes		0,00	70 904,99	0,00	63 752,29
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.	1 889,77	8 508,37	1 666,83	6 784,92
Total des revenus des placements		1 889,77	79 413,36	1 666,83	70 537,21
CH 1 Charges de gestion des placements	3.	-10 151,58	-39 082,94	-8 299,28	-32 398,78
Revenu net des placements		-8 261,80	40 330,41	-6 632,44	38 138,43
CH 2 Autres charges	3.	-7 746,55	-32 138,68	-5 863,76	-24 808,23
Résultat d'exploitation		-16 008,36	8 191,73	-12 496,21	13 330,19
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		4 199,81	14 502,88	584,93	-2 175,48
Sommes distribuables de la période		-11 808,55	22 694,61	-11 911,27	11 154,71
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4 199,81	-14 502,88	-584,93	2 175,48
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		109 980,60	-145 026,39	-6 924,70	-148 899,78
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		130 953,38	283 190,48	-63 258,37	-5 199,14
Frais de négociation		-4 223,34	-14 009,78	-3 445,06	-8 155,76
Résultat net de la période		220 702,28	132 346,04	-86 124,35	-148 924,50

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 en (DT)

Libellé	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>220 702,285</u>	<u>132 346,043</u>	<u>-86 124,353</u>	<u>-148 924,500</u>
a- Résultat d'exploitation	-16 008,361	8 191,733	-12 496,212	13 330,198
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	109 980,605	-145 026,396	-6 924,709	-148 899,785
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	130 953,385	283 190,487	-63 258,370	-5 199,146
d- Frais de négociation	-4 223,344	-14 009,781	-3 445,062	-8 155,767
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 391,082</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>515 499,837</u>	<u>919 728,033</u>	<u>90 012,422</u>	<u>546 405,613</u>
a- Souscriptions	599 160,695	2 245 711,692	109 304,222	928 768,632
- Capital	629 400,000	2 316 200,000	112 700,000	914 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-35 080,998	-82 752,180	-3 792,614	20 735,709
- Régularisation des sommes distribuables	4 841,693	12 263,872	396,836	-6 067,077
b- Rachats	83 660,858	1 325 983,659	19 291,800	382 363,019
- Capital	86 200,000	1 329 100,000	20 000,000	375 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 180,709	-895,977	-772,379	9 588,015
- Régularisation des sommes distribuables	641,567	-2 220,364	64,179	-2 424,996
VARIATION DE L'ACTIF NET	736 202,122	1 047 682,994	3 888,069	397 481,113
Actif net				
a- En début de période	2 650 200,613	2 338 719,741	2 334 831,672	1 941 238,628
b- En fin de période	3 386 402,735	3 386 402,735	2 338 719,741	2 338 719,741
Nombre d'actions				
a- En début de période	29 216	24 777	23 850	19 388
b- En fin de période	34 648	34 648	24 777	24 777
VALEUR LIQUIDATIVE	97,737	97,737	94,390	94,390
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	30,73%	3,73%	-14,21%	-5,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2014 d'actions et droits rattachés. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>2 803 751,439</u>	<u>2 721 678,512</u>	<u>79,63%</u>
ADWYA	20 750	145 869,300	169 589,750	4,96%
ARTES	20 000	149 726,369	160 020,000	4,68%
ASSAD	15 500	114 231,590	124 201,500	3,63%
BIAT	3 500	219 303,787	275 642,500	8,06%
CARTHAGE CEMENT	130 000	435 981,313	315 510,000	9,23%
CELLCOM	16 310	127 478,567	132 828,640	3,89%
LANDOR	19 000	132 365,333	102 220,000	2,99%
MONOPRIX	11 500	222 026,231	252 241,000	7,38%
OTH	18 370	127 009,000	132 355,850	3,87%
SIMPAR	2 500	124 849,334	140 372,500	4,11%
SIMPARNG14	224	11 310,000	11 401,600	0,33%
SOTIPAPIER	33 000	192 788,600	162 888,000	4,77%
SOTRAPIL	17 178	150 854,116	152 094,012	4,45%
SOTUVER	29 716	168 284,164	156 306,160	4,57%
TAWASOL	175 000	172 292,280	130 375,000	3,81%
TPR	24 000	110 782,475	103 632,000	3,03%
TUNIS RE	20 000	198 598,980	200 000,000	5,85%
TOTAL		2 803 751,439	2 721 678,512	79,63%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
	<u>Revenus des Actions</u>	<u>0,000</u>	<u>63 145,590</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>7 759,400</u>	<u>0,000</u>	<u>3 824,695</u>
TOTAL	0,000	70 904,990	0,000	63 752,295

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 696 278,043 dinars et s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	196 365,064	196 776,032
Disponibilités		499 912,979	295 784,721
Total		696 278,043	492 560,753

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31-12-2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	200	11/03/14	190 441,730	196 365,064	5,75%
Total placement BTCT			190 441,730	196 365,064	5,75%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 889,777	7 457,809	1 666,833	6 784,920
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	1 050,567	0,000	0,000
TOTAL	1 889,777	8 508,376	1 666,833	6 784,920

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	10 147,011	12 968,692
	Frais de gestionnaire	2 900,449	1 262,509
	Frais de dépositaire	722,844	1 189,991
	Frais des distributeurs	6 523,718	10 516,192

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	21 406,809	17 415,431
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	270,605	198,852
	Abonnement linéaire des Charges à payer sur exercice en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	21 136,204	17 216,579

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	2 477 700
* Nombre de titres	24 777
* Nombre d'actionnaires	72
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	2 316 200
* Nombre de titres émis	23 162
Rachats effectués	
* Montant en nominal	1 329 100
* Nombre de titres rachetés	13 291
Capital au 31/12/2014	
* Montant en nominal	3 464 800
* Nombre de titres	34 648
* Nombre d'actionnaires	140

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 1 047 682,994 dinars. Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2014 est de 34 648 contre 24 777 au 31/12/2013.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2013	2 334 307,992	2 334 307,992
Souscriptions de la période	2 316 200,000	2 316 200,000
Rachats de la période	-1 329 100,000	-1 329 100,000
Autres mouvements	42 298,107	64 994,743
-Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-145 026,396	-145 026,396
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	283 190,487	283 190,487
- Frais de négociation	-14 009,781	-14 009,781
- Régularisation des sommes non distribuables	-81 856,203	-81 856,203
- Sommes distribuables		22 696,636
Capital fin de période au 31/12/2014	3 363 706,099	3 386 402,735

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 22 696,636 dinars contre 4 411,749 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,019	-6 742,962
Résultat d'exploitation	8 191,733	13 330,198
Régularisation du résultat d'exploitation	14 502,884	-2 175,487
Total	22 696,636	4 411,749

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période	Période	Période	Période
	du 01/10/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/10/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>10 151,583</u>	<u>39 082,948</u>	<u>8 299,281</u>	<u>32 398,784</u>
Rémunération du gestionnaire	2 900,449	11 166,553	2 371,220	9 256,794
Rémunération du dépositaire	725,115	2 791,649	592,808	2 314,213
Rémunération des distributeurs	6 526,019	25 124,746	5 335,253	20 827,777

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période	Période	Période	Période
	du 01/10/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/10/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>7 746,555</u>	<u>32 138,685</u>	<u>5 863,764</u>	<u>24 808,233</u>
Redevance CMF	725,115	2 791,649	592,808	2 314,213
Services bancaires et assimilés	0,000	1 490,236	0,000	1 581,019
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	1,056
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 021,440	27 856,800	5 270,956	20 911,945

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs : **4-1 Rémunération du gestionnaire**

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 524 954 Dinars et un résultat net de la période de 72 867 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 28 Janvier 2015

**Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN
Arrêté au 31/12/2014 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2014	31/12/2013
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 985 955,859	1 475 810,779
	a- Actions et droits rattachés		1 221 140,212	866 364,357
	b- Obligations et valeurs assimilées		641 148,192	567 070,372
	c- Autres valeurs		123 667,455	42 376,050
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	538 998,607	375 744,457
	a- Placements monétaires		147 273,798	147 582,024
	b- Disponibilités		391 724,809	228 162,433
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 524 954,466	1 851 555,236
	<u>PASSIF</u>		<u>27 307,191</u>	<u>26 022,864</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	6 388,293	8 969,413
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	20 918,898	17 053,451
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 497 647,275</u>	<u>1 825 532,372</u>
<u>CP 1</u>	<u>Capital</u>	3.5	2 481 380,529	1 808 234,297
<u>CP 2</u>	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>16 266,746</u>	<u>17 298,075</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		9,724	8,960
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		16 257,022	17 289,115
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 524 954,466	1 851 555,236

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>7 727,867</u>	<u>58 062,264</u>	<u>7 837,423</u>	<u>56 281,536</u>
	Dividendes		0,000	27 606,595	0,000	25 556,199
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 727,867	30 455,669	7 837,423	30 725,337
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 417,334</u>	<u>5 593,357</u>	<u>1 250,124</u>	<u>6 811,591</u>
	Total des revenus des placements		<u>9 145,201</u>	<u>63 655,621</u>	<u>9 087,547</u>	<u>63 093,127</u>
CH 1	Charges de gestion des placements	3.7	<u>-6 393,295</u>	<u>-23 157,130</u>	<u>-5 773,893</u>	<u>-22 595,358</u>
	Revenu net des placements		<u>2 751,906</u>	<u>40 498,491</u>	<u>3 313,654</u>	<u>40 497,769</u>
CH 2	Autres charges	3.8	-7 534,102	-30 324,223	-5 766,310	-23 509,720
	Résultat d'exploitation		<u>-4 782,196</u>	<u>10 174,268</u>	<u>-2 452,656</u>	<u>16 988,049</u>
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		4 854,175	6 082,754	815,723	301,066
	Sommes distribuables de la période		<u>71,979</u>	<u>16 257,022</u>	<u>-1 636,933</u>	<u>17 289,115</u>
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4 854,175	-6 082,754	-815,723	-301,066
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		12 730,280	-56 921,987	-13 168,609	-60 370,062
	Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		67 869,829	132 051,322	-21 141,104	-6 385,311
	Frais de négociation		-2 951,287	-4 738,421	-1 700,683	-4 552,034
	Résultat net de la période		<u>72 866,626</u>	<u>80 565,182</u>	<u>-38 463,052</u>	<u>-54 319,358</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>72 866,626</u>	<u>80 565,182</u>	<u>-38 463,052</u>	<u>-54 319,358</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 782,196	10 174,268	-2 452,656	16 988,049
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 730,280	-56 921,987	-13 168,609	-60 370,062
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	67 869,829	132 051,322	-21 141,104	-6 385,311
d- Frais de négociation	-2 951,287	-4 738,421	-1 700,683	-4 552,034
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-16 429,842</u>	<u>0,000</u>	<u>-20 965,581</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>639 625,730</u>	<u>607 979,563</u>	<u>82 666,652</u>	<u>28 476,611</u>
a- Souscriptions	703 398,282	940 759,601	100 039,030	511 610,937
- Capital	643 000,000	856 800,000	91 000,000	454 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	55 007,326	76 111,539	8 047,956	51 885,228
- Régularisation des sommes distribuables	5 390,956	7 848,062	991,074	5 425,709
b- Rachats	63 772,552	332 780,038	17 372,378	483 134,326
- Capital	59 400,000	304 400,000	15 800,000	429 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 838,284	25 756,221	1 397,422	49 294,976
- Régularisation des sommes distribuables	534,268	2 623,817	174,956	4 639,350
VARIATION DE L'ACTIF NET	712 492,356	672 114,903	44 203,600	-46 808,328
Actif Net				
a- En début de période	1 785 154,919	1 825 532,372	1 781 328,772	1 872 340,700
b- En fin de période	2 497 647,275	2 497 647,275	1 825 532,372	1 825 532,372
Nombre d'actions				
a- En début de période	16 740	17 052	16 300	16 801
b- En fin de période	22 576	22 576	17 052	17 052
VALEUR LIQUIDATIVE	110,632	110,632	107,056	107,056
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	14,85%	4,29%	-8,08%	-2,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2014, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2014 d'actions et valeurs assimilées ainsi que d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2014	% l'Actif
Actions		<u>1 229 200,109</u>	<u>1 221 140,212</u>	<u>48,36%</u>
ADWYA	8 500	65 498,450	69 470,500	2,75%
ARTES	12 617	84 634,149	100 948,617	4,00%
BIAT	1 500	85 288,737	118 132,500	4,68%
CARTHAGE CEMENT	92 000	285 760,696	223 284,000	8,84%
MONOPRIX	8 000	145 551,697	175 472,000	6,95%
SIMPAR	883	42 431,930	49 579,567	1,96%
SOTIPAPIER	21 000	111 803,180	103 656,000	4,11%
SOTRAPIL	5 030	43 515,730	44 535,620	1,76%
SOTUVER	13 930	82 032,360	73 271,800	2,90%
TAWASOL	80 000	70 226,750	59 600,000	2,36%
TPR	12 156	57 733,030	52 489,608	2,08%
TUNIS RE	15 070	154 723,400	150 700,000	5,97%
Titres OPCVM		<u>123 695,445</u>	<u>123 667,455</u>	<u>4,90%</u>
ALYSSA	1 065	108 622,545	109 031,505	4,32%
UNIVERS	150	15 072,900	14 635,950	0,58%
Obligations des Sociétés		<u>180 052,989</u>	<u>180 519,400</u>	<u>7,15%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	80 000,000	80 466,411	3,19%
BHSUB07	300	52,989	52,989	0,00%
CIL2014-2 7.6%	1 000	100 000,000	100 000,000	3,96%
Emprunts d'Etat		<u>446 585,833</u>	<u>460 395,587</u>	<u>18,23%</u>
BTA022015	70	70 369,833	73 892,463	2,93%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	2,01%
BTA072017	130	129 116,000	132 462,521	5,25%
BTA072017	200	198 240,000	203 388,493	8,06%
Produits divers		<u>716,274</u>	<u>233,205</u>	<u>0,01%</u>
INTERCALAIRE CIL 2014-2	1	716,274	233,205	0,01%
TOTAL		<u>1 980 250,650</u>	<u>1 985 955,859</u>	<u>78,65%</u>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus des Actions	<u>0,000</u>	<u>27 606,595</u>	<u>0,000</u>	<u>25 556,199</u>
Revenus des titres OPCVM	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>7 727,867</u>	<u>30 455,669</u>	<u>7 837,423</u>	<u>30 725,337</u>
Revenus des obligations privées	1 552,524	5 955,680	195,837	600,388
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	6 175,343	24 499,989	7 641,586	30 124,949
TOTAL	<u>7 727,867</u>	<u>58 062,264</u>	<u>7 837,423</u>	<u>56 281,536</u>

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 538 998,607 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2014	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	147 273,798	147 582,024
Disponibilités		391 724,809	228 162,433
Total		538 998,607	375 744,457

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 31/12/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	150	11/03/14	142 831,297	147 273,798	5,83%
Total placement BTCT			142 831,297	147 273,798	5,83%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor	1 417,334	5 593,357	1 250,124	6 811,591
TOTAL	1 417,334	5 593,357	1 250,124	6 811,591

3.3 - Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 1	Opérateurs créditeurs	6 388,293	8 969,413
	Frais de gestionnaire	2 373,618	873,446
	Frais de dépositaire	399,275	730,311
	Frais de distributeurs	3 615,400	7 365,656

3.4 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2014	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	20 918,898	17 053,451
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	-0,001	168,000
	Redevance CMF	211,415	156,176
	Charges à payer	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	20 707,484	16 729,275

3.5 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	1 705 200
* Nombre de titres	17 052
* Nombre d'actionnaires	103
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	856 800
* Nombre de titres émis	8 568
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	304 400
* Nombre de titres rachetés	3 044
<u>Capital au 31/12/2014</u>	
* Montant en nominal	2 257 600
* Nombre de titres	22 576
* Nombre d'actionnaires	144

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 s'élève à 672 114,903 dinars.
Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/12/2014 est de 22 576 contre 17 052 au 31/12/2013.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2013</u>	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 808 234,297</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>856 800,000</u>	<u>856 800,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-304 400,000</u>	<u>-304 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>120 746,232</u>	<u>137 012,978</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-56 921,987	-56 921,987
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	132 051,322	132 051,322
- Frais de négociation.	-4 738,421	-4 738,421
- Régularisation des sommes non distribuables	50 355,318	50 355,318
- Sommes distribuables		16 266,746
<u>Capital fin de période au 31/12/2014</u>	<u>2 481 380,529</u>	<u>2 497 647,275</u>

3.6 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2014 s'élèvent à 16 266,746 DT contre 17 298,075 DT au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Somme distribuables des exercices antérieurs	9,724	8,960
Résultat d'exploitation	10 174,268	16 988,049
Régularisation du résultat d'exploitation	6 082,754	301,066
Total	16 266,746	17 298,075

3.7 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 1 Charges de gestion des placements	6 393,295	23 157,130	5 773,893	22 595,358
Rémunération du gestionnaire	2 373,618	8 438,800	2 058,527	8 127,201
Rémunération du dépositaire	401,976	1 471,867	371,548	1 446,852
Rémunération des distributeurs	3 617,701	13 246,463	3 343,818	13 021,305

3.8 - Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
CH 2 Autres charges	7 534,102	30 324,223	5 766,310	23 509,720
Redevance CMF	527,474	1 875,303	457,450	1 806,051
Services bancaires et assimilés	0,000	650,885	0,000	641,344
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	7 006,628	27 798,035	5 308,860	21 062,325

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.802.446, un actif net de D : 10.660.375 et un bénéfice de la période de D : 87.991.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 janvier 2015

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>7 122 105,114</u>	<u>7 173 636,350</u>
Obligations et valeurs assimilées		6 629 228,717	6 696 873,048
Titres des Organismes de Placement Collectif		492 876,397	476 763,302
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 680 141,118</u>	<u>2 887 411,426</u>
Placements monétaires	5	3 667 859,573	2 882 245,633
Disponibilités		12 281,545	5 165,793
Créances d'exploitation		<u>200,000</u>	<u>60,671</u>
TOTAL ACTIF		<u>10 802 446,232</u>	<u>10 061 108,447</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	24 291,493	17 965,707
Autres créditeurs divers	7	117 779,948	8 479,731
TOTAL PASSIF		<u>142 071,441</u>	<u>26 445,438</u>
ACTIF NET			
Capital	8	10 302 163,609	9 727 519,960
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		70,300	47,946
Sommes distribuables de l'exercice en cours		<u>358 140,882</u>	<u>307 095,103</u>
ACTIF NET		<u>10 660 374,791</u>	<u>10 034 663,009</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>10 802 446,232</u>	<u>10 061 108,447</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	81 064,286	318 761,729	79 637,760	289 751,681
Revenus des obligations et valeurs assimilées		81 064,286	318 733,645	79 637,760	289 725,676
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	28,084	-	26,005
Revenus des placements monétaires	10	29 740,524	110 572,069	34 706,594	101 474,382
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		110 804,810	429 333,798	114 344,354	391 226,063
Charges de gestion des placements	11	(21 946,225)	(82 672,790)	(22 102,008)	(80 605,927)
REVENU NET DES PLACEMENTS		88 858,585	346 661,008	92 242,346	310 620,136
Autres charges	12	(2 610,523)	(10 200,395)	(2 964,077)	(10 303,928)
RESULTAT D'EXPLOITATION		86 248,062	336 460,613	89 278,269	300 316,208
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 909,467)	21 680,269	(23 064,431)	6 778,895
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		83 338,595	358 140,882	66 213,838	307 095,103
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 909,467	(21 680,269)	23 064,431	(6 778,895)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 742,903	7 049,053	820,598	(2 225,691)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-	9 725,970	15 268,314
RESULTAT DE LA PERIODE		87 990,965	343 509,666	99 824,837	313 358,831

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>87 990,965</u>	<u>343 509,666</u>	<u>99 824,837</u>	<u>313 358,831</u>
Résultat d'exploitation	86 248,062	336 460,613	89 278,269	300 316,208
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 742,903	7 049,053	820,598	(2 225,691)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	9 725,970	15 268,314
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(298 098,372)</u>	<u>-</u>	<u>(304 571,256)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(251 460,597)</u>	<u>580 300,488</u>	<u>(815 491,947)</u>	<u>1 983 970,620</u>
Souscriptions				
- Capital	2 109 894,111	6 003 099,846	658 060,411	7 004 024,195
- Régularisation des sommes non distribuables	1 549,981	2 842,820	767,286	1 415,277
- Régularisation des sommes distribuables	70 197,253	179 591,530	17 694,290	201 414,403
Rachats				
- Capital	(2 358 415,598)	(5 435 987,894)	(1 449 574,341)	(5 089 845,239)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 577,871)	(2 360,176)	(1 676,963)	(2 116,556)
- Régularisation des sommes distribuables	(73 108,473)	(166 885,638)	(40 762,630)	(130 921,460)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(163 469,632)</u>	<u>625 711,782</u>	<u>(715 667,110)</u>	<u>1 992 758,195</u>
ACTIF NET				
En début de période	10 823 844,423	10 034 663,009	10 750 330,119	8 041 904,814
En fin de période	10 660 374,791	10 660 374,791	10 034 663,009	10 034 663,009
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	104 072	96 021	103 844	77 102
En fin de période	101 619	101 619	96 021	96 021
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,905</u>	<u>104,905</u>	<u>104,505</u>	<u>104,505</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,87%</u>	<u>3,44%</u>	<u>0,95%</u>	<u>3,19%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGEMENT ». « MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014, à D : 7.122.105,114, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		6 497 567,786	6 629 228,717	62,19%
<u>Obligations</u>		4 052 665,451	4 157 718,784	39,00%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	10 000,000	10 308,384	0,10%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	160 000,000	165 277,808	1,55%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	100 000,000	102 464,000	0,96%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	400 000,000	408 100,822	3,83%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2 450	245 000,000	255 071,178	2,39%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2 000	200 000,000	208 689,241	1,96%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	73 319,800	76 109,102	0,71%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	150 000,000	150 410,795	1,41%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1 500	30 000,000	31 163,343	0,29%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1 500	30 000,000	31 233,143	0,29%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	120 000,000	125 351,014	1,18%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	160 000,000	160 638,247	1,51%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	150 000,000	154 024,110	1,44%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	323 125,000	337 718,673	3,17%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	109 979,700	113 611,638	1,07%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	90 000,000	93 088,675	0,87%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1 500	30 000,000	30 936,822	0,29%

Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1 000	40 000,000	41 026,685	0,38%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1 000	40 000,000	41 033,425	0,38%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2 800	111 039,951	112 496,810	1,06%
Obligations TL 2011/3 au taux de 7%	1 500	120 000,000	121 656,986	1,14%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	100 000,000	105 496,986	0,99%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	100 290,630	0,94%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	199 977,000	202 309,438	1,90%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	150 000,000	152 899,726	1,43%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	127 500,000	129 753,501	1,22%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	71 424,000	74 532,351	0,70%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1 500	30 000,000	30 680,055	0,29%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	153 800,000	153 864,924	1,44%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	187 500,000	187 523,888	1,76%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2 000	80 000,000	83 487,825	0,78%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	80 000,000	83 020,449	0,78%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	80 000,000	83 448,110	0,78%
Emprunt National		100 000,000	102 713,973	0,96%
Emprunt National	1 000	100 000,000	102 713,973	0,96%
Bons du trésor assimilables		2 344 902,335	2 368 795,960	22,22%
BTA 10 ANS 6.75% Juillet 2017	500	542 710,585	535 767,110	5,03%
BTA-5.25%-7ANS- Mars 2016	100	97 037,500	100 443,527	0,94%
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	391 205,753	3,67%
BTA 4 Ans 5% Octobre 2015	100	98 300,000	99 187,671	0,93%
BTA 5,25% 12-2016	500	497 750,000	499 072,746	4,68%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	300 691,095	2,82%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	242 601,510	2,28%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	97 002,329	0,91%
BTA 5,3% 01-2018	100	98 500,000	102 824,219	0,96%
Titres des Organismes de Placement Collectif		467 948,062	492 876,397	4,62%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	3 215	467 224,935	492 148,985	4,62%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	727,412	0,01%
Total		6 965 515,848	7 122 105,114	66,81%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			65,93%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 3.667.859,573 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Dépôt à vue		777 426,762	782 542,793	7,34%
AMEN BANK		777 426,762	782 542,793	7,34%
Billets de trésorerie	2 400 000	2 376 325,904	2 385 483,771	22,38%
Hannibal Leasing au 27 Janvier 2015 (au taux 7,3%)	500 000	494 401,687	497 920,626	4,67%
C.I.L au 20 Janvier 2015 (au taux 7,3%)	400 000	396 153,466	398 781,931	3,74%
Attijari Leasing au 30 Janvier 2015 (au taux 7,2%)	500 000	495 256,917	497 707,510	4,67%
SOMOCER au 27 Février 2015 (au taux 7,2%)	1 000 000	990 513,834	991 073,703	9,30%
Certificats de Dépôt	500 000	499 461,836	499 833,009	4,69%
Amen Bank au 05/01/2015 (au taux de 4,85%)	500 000	499 461,836	499 833,009	4,69%
Total général		3 653 214,502	3 667 859,573	34,41%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		33,95%		

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à D : 24.291,493 contre D : 17.965,707 au 31.12.2013 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Smart Asset Management	8 168,579	6 491,979
Maxula Bourse	10 026,059	8 871,391
Rémunération du dépositaire	6 096,855	2 602,337
Total	<u>24 291,493</u>	<u>17 965,707</u>

Note 7 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à D : 117.779,948 contre D : 8.479,731 au 31.12.2013, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	874,723	875,968
Retenue à la source sur commissions	-	4 284,618
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée de décembre	116 838,196	3 239,738
Autres	67,029	79,407
Total	<u>117 779,948</u>	<u>8 479,731</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2014, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2013

Montant	9 727 519,960
Nombre de titres	96 021
Nombre d'actionnaires	132

Souscriptions réalisées

Montant	6 003 099,846
Nombre de titres émis	59 257
Nombre d'actionnaires nouveaux	32

Rachats effectués

Montant	(5 435 987,894)
Nombre de titres rachetés	(53 659)
Nombre d'actionnaires sortants	(37)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 049,053
Régularisation des sommes non distribuables	482,644

Capital au 31-12-2014

Montant	10 302 163,609
Nombre de titres	101 619
Nombre d'actionnaires	127

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 81.064,286 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014, contre D : 79.637,760 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/10/2013 Au 31/12/2013	Année 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	53 937,899	214 842,964	56 170,909	215 604,390
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA)	27 126,387	103 890,681	23 466,851	74 121,286
<u>Dividendes</u>				
- des titres OPCVM	-	28,084	-	26,005
TOTAL	81 064,286	318 761,729	79 637,760	289 751,681

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014 à D : 29.740,524 contre D : 34.706,594 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2013 et représente le montant des intérêts sur les dépôts, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/10/2013 Au 31/12/2013	Année 2013
Intérêts des billets de trésorerie	17 655,813	74 999,886	25 025,212	53 406,285
Intérêts des dépôts à vue	4 388,967	15 930,791	3 478,798	18 711,917
Intérêts des certificats de dépôt	7 695,744	19 641,392	6 202,584	29 356,180
TOTAL	29 740,524	110 572,069	34 706,594	101 474,382

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014 à D : 21.946,225 contre D : 22.102,008 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/10/2013 Au 31/12/2013	Année 2013
Commission de gestion	8 171,166	31 797,525	8 445,077	31 180,247
Commission de distribution	10 026,059	38 846,265	10 436,931	37 896,389
Commission de dépôt	3 749,000	12 029,000	3 220,000	11 529,291
Total	21 946,225	82 672,790	22 102,008	80 605,927

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.10 au 31.12.2014 à D : 2.610,523 contre D : 2.964,077 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/10/2013 Au 31/12/2013	Année 2013
Redevance du CMF	2 570,233	9 977,951	2 666,954	9 756,601
Commissions bancaires	40,290	222,444	297,123	547,327
Total	2 610,523	10 200,395	2 964,077	10 303,928

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-12-2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV AXIS TRESORERIE et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons l'observation suivante :

- Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant au-dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 28 Janvier 2015

Le commissaire aux comptes :

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN ARRETE AU 31-12-14

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	3.1	25 704 108	25 320 264
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		2 816 313	2 032 258
Obligations et valeurs assimilées		22 887 795	23 288 006
AC2- Placements monétaires et disponibilités		10 496 042	5 490 224
Placements monétaires	3.3	4 487 123	3 496 457
Disponibilités		6 008 919	1 993 767
AC4- Autres actifs	3.5	1 145	1 417 (*)
TOTAL ACTIF		36 201 295	30 811 905 (*)
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.6	31 767	31 528
PA2- Autres créditeurs divers	3.7	32 127	36 610 (*)
TOTAL PASSIF		63 894	68 138 (*)
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	3.8	34 935 915	29 704 098
CP2- Sommes distribuables		1 201 486	1 039 669
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		158	66
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 201 328	1 039 603
ACTIF NET		36 137 401	30 743 767
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		36 201 295	30 811 905

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité (voir notes 3.5.2 et 3.7.2)

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-14 au 31-12-14
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-10-14 au 31-12-14	Exercice clos le 31-12-2014	Période du 01-10-13 au 31-12-13	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus du portefeuille-titres	3.2	267 856	1 090 283	272 790	1 149 411
Dividendes		-	53 511	-	31 967
Revenus des obligations et valeurs assimilées		267 856	1 036 772	272 790	1 117 444
Revenus des placements monétaires	3.4	95 843	340 197	93 947	349 331
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		363 699	1 430 480	366 737	1 498 742
Charges de gestion des placements	3.9	(80 059)	(298 497)	(80 878)	(307 580)
REVENU NET DES PLACEMENTS		283 640	1 131 983	285 859	1 191 162
Autres charges	3.10	(15 013)	(53 244)	(13 030)	(55 758)
RESULTAT D'EXPLOITATION		268 627	1 078 739	272 829	1 135 404
Régularisation du résultat d'exploitation		31 156	122 589	(99 344)	(95 801)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		299 783	1 201 328	173 485	1 039 603
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(31 156)	(122 589)	99 344	95 801
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		24 902	87 949	14 279	146 136
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	(58 918)	-	(151 091)
Frais de négociation		(308)	(308)	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		293 221	1 107 462	287 108	1 130 449

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2014 au 31-12-2014
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-10-14 au 31-12-14	Période clos le 31-12-2014	Période du 01-10-13 au 31-12-13	Exercice clos le 31-12-2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	293 221	1 107 462	287 108	1 130 449
Résultat d'exploitation	268 627	1 078 739	272 829	1 135 404
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	24 902	87 949	14 279	146 136
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(58 918)	-	(151 091)
Frais de négociation	(308)	(308)	-	-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	(1 038 977)	-	(999 336)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	841 190	5 325 149	(2 596 218)	(5 378 558)
a / Souscriptions	18 921 632	61 868 438	30 921 544	73 890 192
Capital (Souscription)	18 333 869	60 069 572	30 025 713	71 759 600
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	9 639	4 315	(13 514)	(36 008)
Régularisation des sommes distribuables (Souscription)	578 124	1 794 551	909 345	2 166 600
b / Rachats	(18 080 442)	(56 543 289)	(33 517 762)	(79 268 750)
Capital (Rachat)	(17 524 902)	(54 865 472)	(32 522 522)	(76 895 984)
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(8 575)	(5 322)	13 455	35 643
Régularisation des sommes distribuables (Rachat)	(546 965)	(1 672 495)	(1 008 695)	(2 408 409)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 134 411	5 393 634	(2 309 110)	(5 247 445)
ACTIF NET				
en début de période	35 002 990	30 743 767	33 052 877	35 991 212
en fin de période	36 137 401	36 137 401	30 743 767	30 743 767
NOMBRE D'ACTIONS				
en début de période	330 384	287 800	311 987	337 557
en fin de période	338 222	338 222	287 800	287 800
VALEUR LIQUIDATIVE	106,845	106,845	106,823	106,823
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,37%	3,40%	3,30%	3,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-14

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-14 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-14 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en bons de trésor sont évalués à leur coût. Il est à signaler que la SICAV procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2014 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 25 704 108 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/14	% de l'actif net
TITRES OPCVM	66 443	2 670 774	2 816 313	7,79%
FCP AAA	7 382	750 704	759 039	2,10%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	104 004	0,29%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	616 056	1,70%
GO SICAV	2 301	237 049	234 976	0,65%
SANADETT SICAV	10 160	1 082 844	1 102 238	3,05%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	194 009	21 357 675	22 887 795	63,34%
Emprunts d'Etat	6 300	6 245 250	6 412 125	17,74%
BTA 5.6 AOUT 2022	3 100	2 983 610	3 072 371	8,50%
BTA_5.5_03/2019	2 900	2 943 640	3 024 494	8,37%
BTA_6.75_07/2017	300	318 000	315 260	0,87%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 941 710	10,91%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 941 710	10,91%
EMPRUNT NATIONAL	29 508	1 190 071	1 222 413	3,39%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	10 052	1 004 966	1 032 248	2,86%
EMP NAT 2014/A	19 456	185 105	190 165	0,53%
Emprunts de sociétés	153 501	11 054 854	11 311 547	31,30%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	700 000	709 078	1,96%
AB_10A_29/01	1 000	30 000	31 288	0,09%
AB_20A_21/05	3 000	210 000	217 249	0,60%
AB09/B_15A_30/09	5 000	333 250	337 096	0,93%
AB2010_15A_31/08	7 000	513 240	521 074	1,44%
ATB_10A_25/05	2 000	60 000	61 616	0,17%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	625 000	642 219	1,78%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	60 000	61 061	0,17%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	100 000	103 786	0,29%
ATL2014/3_5A_7.6%	4 000	400 000	400 000	1,11%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	300 000	310 971	0,86%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 041 107	2,88%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	400 000	413 532	1,14%
BH09/B_15A_31/12	5 000	384 500	384 545	1,06%
BTE2009_10A_15/09	5 000	250 000	253 107	0,70%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	300 000	300 822	0,83%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	40 000	41 560	0,12%

CIL2014/1_5A_15/07	4 000	400 000	410 731	1,14%
INT INTERCALAIRE ATL2014/3	1	3 664	1 067	0,00%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	200 000	209 032	0,58%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	160 000	166 896	0,46%
STB08/2_16A_18/02	10 000	687 500	718 549	1,99%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	100 000	102 584	0,28%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	200 000	201 669	0,56%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	200 000	210 632	0,58%
TL2014-2_5_7.55%	4 000	400 000	401 125	1,11%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	80 000	83 373	0,23%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	2 532 700	2 583 992	7,15%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	225 000	229 847	0,64%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	160 000	161 939	0,45%
TOTAL	260 452	24 028 449	25 704 108	71,13%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-14 au 31-12-14	Exercice clos le 31/12/2014	Période du 01-10-13 au 31-12-13	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus des titres OPCVM	-	53 511	-	31 967
Revenus des BTA	71 251	312 165	106 942	425 511
Revenus des BTZ	52 130	202 118	49 000	189 985
Revenus des obligations de sociétés	144 475	522 489	116 848	501 948
Total	267 856	1 090 283	272 790	1 149 411

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 4 487 123 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, des certificats de dépôts et des dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-14	% actif net
Billets de Trésorerie	1 989 187	1 990 577	5,51%
UFACTOR_1000_7%_30J_29122014	995 361	995 825	2,76%
UFACTOR_1000_7%_40J_26122014	993 826	994 752	2,75%
Certificats de dépôt	1 990 720	1 994 896	5,52%
CD_BTE_1000_30J_7%_11122014	995 360	998 608	2,76%
CD_BTE_1000_30J_7%_26122014	995 360	996 288	2,76%
Dépôt à terme	500 000	501 650	1,39%
ABC_500_05032014	500 000	501 650	1,39%
TOTAL	4 479 907	4 487 123	12,42%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-14 au 31-12-14	clos le 31/12/2014	du 01-10-13 au 31-12-13	clos le 31/12/2013
Revenus des billets de trésorerie	38 362	182 682	38 580	206 360
Revenus des autres placements monétaires	33 470	81 458	39 083	75 104
Revenus du compte courant rémunéré	24 011	76 057	16 284	67 867
Total	95 843	340 197	93 947	349 331

3.5- Note sur les autres actifs

3.5.1

Les autres actifs affichent un solde de 1 145 DT au 31-12-2014 contre 1 417 DT au 31-12-2013 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	1 145	1 417
TOTAL	1 145	1 417

3.5.2

Les données comparatives du 31-12-2013 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité de la façon suivante :

Désignation	Valeur au 31/12/2013 Publié	Valeur au 31/12/2013 Retraité
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	-	(6 706)
Autres débiteurs	1 417	1 417
Retenue à la source sur BTA	(4 473)	-
TOTAL	3 650	1 417

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par SICAV AXIS TRESORERIE au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 31 767 DT au 31-12-2014 contre 31 528 DT au 31-12-2013.

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	25 850	25 611
Dépositaire	5 917	5 917
TOTAL	31 767	31 528

3.7 - Note sur les autres créditeurs divers

3.7.1

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 32 127 DT au 31-12-2014 contre 36 610 DT au 31-12-2013 :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Commissaire aux comptes	6 736	11 016
Provision sur suspens état de rapprochement bancaire	-	-
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	3 760	5 151
Jetons de présence	4 715	3 132
Publications	5 617	6 540
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 473
TCL	486	476
Autres créditeurs divers	20	20
TOTAL	32 127	36 610

3.7.2

Les données comparatives du 31-12-2013 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité de la façon suivante :

Désignation	Valeur au 31/12/2013 publié	Valeur au 31/12/2013 Retraité
Commissaire aux comptes	11 016	11 016
Provision sur suspens état de rapprochement bancaire	6 706	-
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	5 151	5 151
Jetons de présence	3 132	3 132
Publications	6 540	6 540
Retenue à la source sur BTA	-	4 473
TCL	476	476
Autres créditeurs divers	20	20
TOTAL	38 843	36 610

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 1 134 411 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	834 625
Variation de la part Revenu	299 786
Variation de l'Actif Net	1 134 411

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2014

Montant:	34 099 232
Nombre de titres :	330 384
Nombre d'actionnaires :	672

Souscriptions réalisées

Montant:	18 333 869
Nombre de titres émis :	177 635
Nombre d'actionnaires nouveaux :	58

Rachats effectués

Montant:	17 524 902
Nombre de titres rachetés :	169 797
Nombre d'actionnaires sortants :	60

Capital au 31-12-2014

Montant:	34 908 199 (*)
Nombre de titres :	338 222
Nombre d'actionnaires :	670

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	34 908 199
Variation des + ou- values potentielles sur titres	87 949
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(58 918)
Régularisation des SND	(1 007)
Frais de négociation	(308)
Capital au 31/12/2014	34 935 915

3.9- Note sur les charges de gestion de placement

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du quatrième trimestre 2014 s'élève à 80 059 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-14 au 31-12-14	clos le 31/12/2014	du 01-10-13 au 31-12-13	clos le 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	78 572	292 597	79 391	301 680
Rémunération du dépositaire	1 487	5 900	1 487	5 900
Total	80 059	298 497	80 878	307 580

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et AXIS GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire AXIS GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 78 572 DT TTC au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2014.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-14 au 31-12-14	clos le 31/12/2014	du 01-10-13 au 31-12-13	clos le 31/12/2013
Redevance CMF	8 730	32 511	8 821	33 520
Frais de publicité	1 564	5 977	1 398	5 544
Rémunération du CAC	1 466	5 818	1 466	10 583
Charges diverses	2 578	6 316	639	3 230
TCL	675	2 622	706	2 881
Total	15 013	53 244	13 030	55 758